



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 MARS 2024

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio,
Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, M. CHMIELINSKI Jean, Mme CURTIUS Anick, M. DESCHAMPS Jean-Paul, M. PELLOUX Joël, Mme REIGNIER Sylvie, Mme SEPET Laura
Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme FERBUS Carine donne pouvoir à Mme CURTIUS Anick,
M. LESOT Richard donne pouvoir à M. CARRERA Yohann
M. PANISSET Didier donne pouvoir à M. DESCHAMPS Jean-Paul

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Vittorio DI-UBALDO comme secrétaire de séance.

2024-02-02 DOMAINE ET PATRIMOINE - Acquisitions : Acquisition par la commune d'une partie des parcelles C372 et C2722 sises chemin de Pré Corbet

Monsieur le Maire informe l'assemblée que faisant suite à l'arrêté municipal N° 2024-04 pris en date du 11 janvier 2024, portant « Arrêté d'alignement au droit de la propriété de l'indivision TISSOT-DUPONT et FERBUS », il y a nécessité pour la commune d'acquérir une partie de la parcelle C372 pour une surface de 15 m², et une partie de la parcelle C2722 pour une surface de 38 m², sises sur la voie communale N° 3, chemin de Pré Corbet, représentant 53 m² d'alignement.

Le but de cette acquisition est de prévoir l'agrandissement potentiel du chemin du Pré Corbet.

Il est convenu que les frais inhérents à cette cession soient à la charge de la commune (frais de bornage, géomètre et frais d'acte authentique administratif).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition desdites parcelles, et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les procédures et démarches, signer tout avant-contrat et acte afin d'acquérir lesdits biens.

Conseil Municipal n° 02
Délibération n° 2024-02-02

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 074-217402346-20240327-DEL_2024_02_02-DE



Nombre de votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
Vittorio DI-UBALDO

Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le 28 mars 2024

Certifié exécutoire le 29 mars 2024

Transmis en Préfecture le 1/04/2024